

Les migrants et les audiences de détention



À propos du livret

Ce livret est destiné à la communauté de migrants et de réfugiés au Brésil, qui représente actuellement plus d'un million de personnes au pays, selon le ministère de la Justice. En raison de leurs différentes nationalités et cultures, il est naturel que ces personnes ne connaissent guère le fonctionnement du système judiciaire brésilien. Cependant, le manque de connaissances au sujet de leurs droits est l'un des premiers obstacles à l'élargissement de l'accès au système juridique.

L'objectif de cette publication est de donner des explications sur la tenue des audiences de détention et les droits fondamentaux d'une personne accusée d'une infraction. Ceci est valide pour les Brésiliens, les migrants et les réfugiés résidant au Brésil. De plus, la communauté de migrants jouit de droits spécifiques dans le cadre des affaires criminelles qui doivent être respectés à toutes les étapes, de l'interpellation par la police jusqu'à l'issue des procédures.

L'audience de détention, qui est le sujet de cette publication, est un moyen d'analyser s'il faut ou non détenir une personne arrêtée sur les lieux du crime (c.-à-d. au moment du crime ou peu de temps après l'avoir commis), agissant à titre de barrière contre l'admission au système pénitentiaire brésilien. Dans cette optique, elle sert également à vérifier si l'arrestation résultant de ce crime est prévue dans les lois brésiliennes, en examinant, par exemple, si des actes de torture ou de mauvais traitements ont été perpétrés par la police ou lors de la détention.

Il est important de souligner que l'objectif des audiences de détention n'est pas de condamner ou d'acquitter quiconque, car elles n'analysent pas le crime lui-même, mais plutôt les circonstances dans lesquelles l'arrestation sur les lieux a été effectuée et s'il y a des raisons de garder la personne en détention.

Concrètement, le fonctionnement est le suivant : si une personne, qu'elle soit brésilienne ou non, est arrêtée sur les lieux du crime (ou juste après la perpétration d'un crime ou dans des circonstances dans lesquelles elle peut être présumée comme étant l'auteur d'un crime récent), elle doit comparaître devant une autorité judiciaire (juge) dans un délai maximal de 24 heures. En plus de l'accusé, un défenseur public ou l'avocat de l'accusé, un représentant du bureau du procureur (organe chargé de décider de porter ou non des accusations contre l'accusé) et un juge participera à l'audience de détention.

Le juge peut décider de maintenir ou non la détention, par exemple, en accordant une mise en liberté provisoire ou en prévoyant l'institution d'une autre mesure au lieu de la détention.

Il est important qu'une personne non originaire du Brésil arrêtée sur les lieux connaisse ses droits et prévienne l'avocat de la défense si ses droits ont été violés au moment de son arrestation. L'audience de détention permet d'abord de vérifier si l'arrestation est conforme aux lois brésiliennes **et s'il est nécessaire que la personne qui a été arrêtée reste en détention.**

Au-delà de cela, les audiences de détention ont pour objectif de protéger le droit à la liberté et d'autres droits, comme le droit à la vie et le droit à l'intégrité physique.

Nous sommes conscients que le système de justice pénale brésilien est sélectif et peut violer des droits, en particulier ceux des personnes pauvres et vulnérables. Cependant, cette réalité ne peut pas être naturalisée. À cet égard, la plupart des scènes présentées dans ce livret reflètent le scénario idéal, c'est - à -dire dans lequel tous ceux qui sont responsables de l'application de la loi, de la police aux juges, observent strictement les dispositions des lois brésiliennes, sans discrimination en ce qui concerne la race, le genre, la classe sociale ou la nationalité, par exemple.

Si vous avez besoin d'aide juridique à cet égard, vous pouvez communiquer avec le Bureau fédéral du défenseur public ou le Bureau du défenseur public de l'État dans lequel vous vous trouvez. Une liste complète des coordonnées pour obtenir de l'aide, avec les numéros de téléphone, les adresses courriel et les adresses, se trouve à la fin de ce livret.

Audiences de détention, étape par étape



Phase 1

Arrestation sur les lieux

Au Brésil, si vous avez été arrêté (i) pendant la perpétration d'un crime, (ii) peu de temps après la perpétration d'un crime, ou (iii) dans des circonstances permettant de conclure que vous avez participé à un crime, cela signifie que vous avez été arrêté sur les lieux. Après l'arrestation, vous serez convoqué rapidement à une audience de détention.

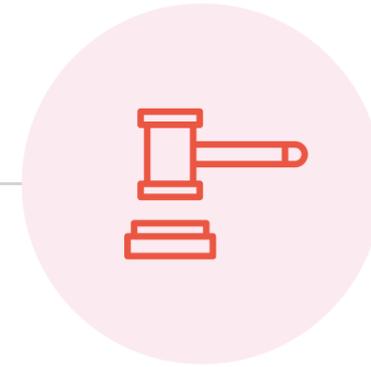


Phase 2

Enregistrement de l'arrestation sur les lieux par les autorités compétentes - « Rédaction du procès-verbal de l'arrestation sur les lieux »

À ce moment, vous devez indiquer aux autorités policières si vous souhaitez que votre autorité diplomatique ou consulaire soit informée de votre arrestation et les aviser (i) de l'existence d'enfants (indiquer leur âge et s'ils ont des besoins particuliers), (ii) de maladies graves et (iii) de tout autre renseignement que vous jugez nécessaire. Après l'enregistrement, vous serez transféré à un centre de détention provisoire et vous attendrez la tenue de l'audience de détention, qui devrait avoir lieu dans les plus brefs délais.

Simultanément à l'enregistrement de l'arrestation, les autorités policières peuvent entreprendre une enquête concernant le crime qui a entraîné l'arrestation sur les lieux.



Phase 3

Audience de détention

Peu avant le début de l'audience, vous pouvez parler à un avocat ou à un défenseur public. Au Brésil, une personne en état d'arrestation peut bénéficier des services juridiques d'un avocat et, en l'absence d'un avocat, d'un défenseur public. Il s'agit du moment où vous devriez partager tout renseignement pertinent avec votre avocat de la défense : si vous êtes une mère, si vous êtes enceinte ou allaitez, si vous souffrez d'une maladie mentale ou de toute condition qui nécessite un traitement ininterrompu, s'il y a eu atteinte à votre intégrité physique après une arrestation, si vous avez été

victime d'agression, si vous venez au Brésil à titre de réfugié, si vous êtes victime de traite, etc. Après l'entrevue avec le défenseur, vous comparâtes devant le juge.

Il est extrêmement important que vous partagiez également ces renseignements avec le juge lors de l'audience de détention. De plus, un interprète doit être présent afin que vous puissiez comprendre tout ce qui se dit lors de l'audience.



Phase 4

Scénarios possibles après l'audience de détention

À la fin de l'audience de détention, l'autorité judiciaire décidera de vous libérer immédiatement, de maintenir votre arrestation et de la convertir en détention provisoire, ou d'appliquer d'autres mesures provisoires parmi celles énumérées ci-dessous.

En résumé, l'audience de détention peut entraîner les dénouements suivants:

REMISE EN LIBERTÉ DE LA PERSONNE EN ÉTAT D'ARRESTATION fondée sur la libération après une détention illégale. Dans ce cas, le juge comprend qu'il y a eu une irrégularité dans l'arrestation sur les lieux;

LIBÉRATION PROVISOIRE sans versement de caution ou d'autres mesures provisoires : lorsque l'arrestation sur les lieux s'est produite conformément à la loi, mais que les critères pour le maintien de la détention provisoire ne sont pas respectés. **CECI N'ÉQUIVAUT PAS À UN ACQUITTEMENT PÉNAL;**

APPLICATION DE MESURES PROVISOIRES, c'est-à-dire la substitution de l'arrestation par des mesures limitant les droits appropriés au cas spécifique, avec la possibilité de les appliquer séparément ou conjointement.

Les principales mesures provisoires prévues dans le Code de procédure pénale brésilien sont les suivantes :

- comparution périodique devant le tribunal, dans le délai et en vertu des conditions établis par le juge, pour signaler et justifier les activités;
- interdiction d'accéder à certains endroits ou de s'y trouver lorsque, en raison de circonstances liées à l'événement, le prévenu ou l'accusé doit rester loin de ces endroits pour éviter le risque de nouvelles violations;
- interdiction de rester en contact avec une personne spécifique lorsque, en raison

de circonstances liées à l'événement, le prévenu ou l'accusé doit garder ses distances;

- interdiction de quitter le District lorsque la présence de la personne est indiquée ou nécessaire pour l'enquête ou l'établissement des faits;
- couvre-feu la nuit et lors des jours de congé lorsque la personne faisant l'objet d'une enquête ou l'accusé a une résidence et un emploi fixes;
- détention provisoire de l'accusé en cas de crime impliquant une agression ou des menaces graves, lorsque les experts jugent qu'il est incapable pénalement [de retenue] ou qu'il a une capacité [de retenue] diminuée et qu'il y a un risque de récidive;
- libération sous caution, dans les cas où les violations le permettent, pour veiller à ce que la personne assiste aux procédures,

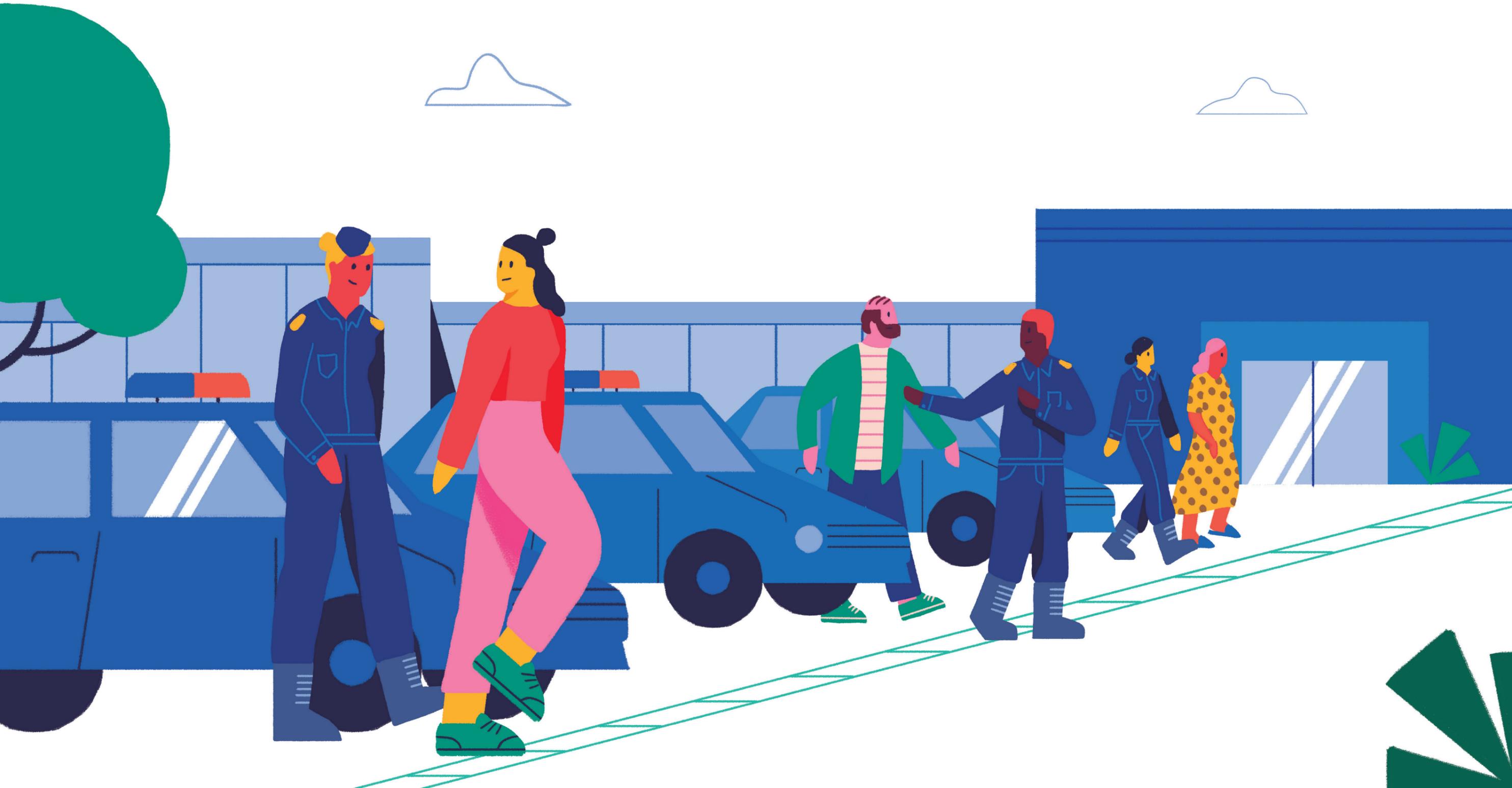
éviter une entrave à la justice ou en cas de résistance induite à une ordonnance d'un tribunal;

- surveillance électronique;
- confiscation de documents (passeport).

MAINTENIR LA DÉTENTION en raison de facteurs propres au cas. Ceci **N'ÉQUIVAUT PAS À UNE DÉCLARATION DE CULPABILITÉ!** Au Brésil, le juge doit justifier la détention provisoire et ne peut l'ordonner que s'il comprend qu'il y a un risque associé à la libération de la personne en état d'arrestation, comme la perpétration de nouveaux crimes, un risque de fuite, une ingérence dans l'enquête, etc.;

Trois personnes de différentes nationalités ont été arrêtées sur les lieux et accusées d'avoir commis un crime.

Après s'être soumises à un interrogatoire au poste de police, elles ont été conduites au tribunal correctionnel pour une audience avec le juge.





— Bonjour! Je suis la défenseur public qui vous représentera à l'audience de détention. Je vous présente notre interprète, qui traduira l'audience pour vous ici aujourd'hui, d'accord? Toute personne qui ne parle pas couramment le portugais a droit à un interprète afin de pouvoir comprendre ce qui se dit avant et pendant l'audience.





Le juge vous demandera, entre autres, votre nom et votre âge, si vous consommez des drogues, buvez de l'alcool ou prenez des médicaments à usage contrôlé et, par exemple, si vous travaillez, avez des enfants, avez une maladie préexistante et si vous avez été victime d'agression ou d'humiliation au moment de l'arrestation. Il vous demandera également si vous savez pourquoi vous êtes là et d'indiquer la façon dont les événements qui ont mené à l'arrestation se sont déroulés.

Vous aurez la liberté de décider ou non de décrire la façon dont les événements se sont déroulés, car en vertu de la législation brésilienne, le droit de garder le silence et de ne pas vous compromettre doit être observé. Ainsi, si vous ne voulez pas nous faire part du déroulement des événements ou fournir d'autres renseignements, il n'est pas nécessaire de parler.

— L'objectif principal de l'audience de détention est de s'assurer que l'arrestation sur les lieux était conforme aux dispositions des lois brésiennes, mais il est important que vous sachiez qu'elle ne détermine pas s'il y aura un acquittement ou une condamnation. Elle permet seulement de vérifier s'il y a une base juridique sur laquelle s'appuyer pour maintenir ou non l'arrestation. Ce que le juge décidera est si vous serez détenu ou libéré en attendant le procès.

Avant l'audience, nous discuterons dans une salle privée de ce qui s'est passé avant, pendant et au moment de l'arrestation.

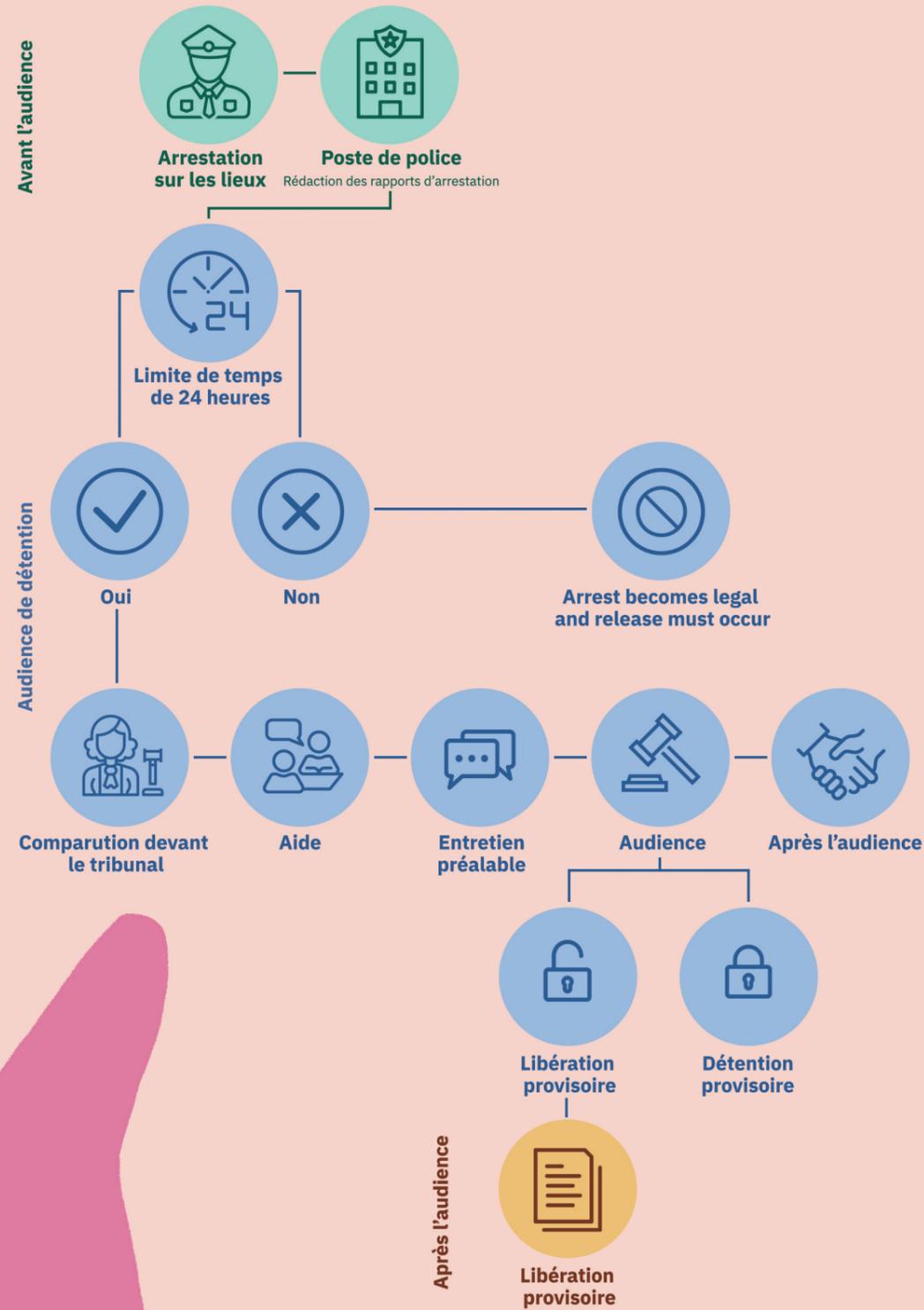
Nous appelons cette conversation un entretien préalable. Cet entretien se tient sans la présence de policiers ou de toute autre personne. Les seules personnes présentes

sont nous et l'interprète. Cet entretien vous permettra de nous faire part de votre version des événements et d'autres renseignements pertinents que vous souhaitez partager en ce moment.

Il est important de mentionner que tous les droits présentés dans le présent document sont valides pour toute personne, que vous ayez commis ou non l'infraction.



Étapes de l'audience de détention



— Il est important que vous sachiez qu'au Brésil, il existe un certain nombre de lois applicables aux personnes en état d'arrestation ou accusées d'avoir commis un crime, qu'elles soient brésiliennes ou non.



Droits des personnes placées en détention



- Être traité avec respect, ne pas subir d'humiliation, ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitements cruels et dégradants et voir leur sécurité garantie;
- Voir leur intégrité physique et morale respectée;
- Être informé de leurs droits, y compris ceux de garder le silence et de bénéficier de l'aide de leur famille et d'un avocat;
- Ne pas être victime de discrimination en raison de leur race, de leur couleur, de leur origine nationale ou sociale, de leur genre, de leur langue, de leur religion ou de leur opinion politique, etc.;
- Tenir compte du genre, de l'âge, des antécédents et des besoins pour déterminer l'établissement de détention où elles seront détenues;
- Les hommes et les femmes doivent rester séparés, dans la mesure du possible;
- Avoir accès à suffisamment de nourriture, d'eau potable et de vêtements;
- Avoir accès aux soins de santé et médicaux (et aux services médicaux au même niveau que les Brésiliens et ce, sans discrimination), ainsi qu'à l'aide médicale en cas d'urgence;
- Avoir accès à de l'aide matérielle, juridique, éducative, sociale et religieuse;
- Avoir un contact avec le monde extérieur – périodiquement, sous la supervision nécessaire, les personnes placées en détention ont le droit de communiquer avec des membres de leurs familles et des amis;
- Communiquer avec un défenseur public désigné ou un avocat de manière confidentielle et sans frais, si elles sont incapables de payer;
- Être jugé dans un délai raisonnable.



— Madame, je suis originaire d'un autre pays... Qu'advient-il de moi après cette audience? Serai-je expulsé du pays?



— Non! Aucun migrant ne sera expulsé sommairement du pays en raison d'un casier judiciaire ou d'une arrestation, par exemple. Les procédures d'expulsion du pays sont conformes à une procédure spécifique, telle qu'établie par la Loi brésilienne sur la migration. Malgré cela, les autorités procèdent à une analyse pour évaluer si la personne doit être expulsée ou non. Avez-vous demandé le statut de réfugié lorsque vous êtes entré au Brésil?



— Je n'ai pas demandé le statut de réfugié. Est-ce que cela fait une différence?



— Il y a une petite différence, car la demande pour obtenir le statut de réfugié doit être faite dès que possible ou lors d'une audience. Les demandeurs du statut de réfugié bénéficient du droit de ne pas être retourné dans leur pays d'origine ou à un endroit où ils pourraient être victimes de violations des droits de la personne. Dans ces cas, par exemple, le



détenu ne veut pas que le consulat soit au courant qu'il est venu au Brésil. Comme vous n'avez pas demandé le statut de réfugié, le consulat doit être informé de votre arrestation. Avez-vous reçu de l'aide du consulat de votre pays depuis que vous avez été arrêté?



— Non, je ne savais même pas que le consulat pouvait être au courant ou informé de mon arrestation. Comment cela fonctionne-t-il? Puis-je demander de l'aide auprès de l'autorité diplomatique ou consulaire?



— Si vous n'avez pas demandé le statut de réfugié, le consulat doit être informé que vous avez été arrêté peu après votre arrestation. Ensuite, le service de police doit informer le consulat si cela est dans votre intérêt, étant donné qu'il s'agit de l'un de vos droits.

Si le service de police n'informe pas le consulat, le juge prendra des mesures lors de l'audience pour aviser le consulat de votre pays. De plus, si on a refusé que vous avisiez le consulat de votre arrestation sur les lieux, vous devez en informer le juge lors de l'audience, car cela est considéré comme une pratique illégale. Vous avez le droit d'informer le consulat de votre arrestation.



— Je ne vis pas au Brésil et je n'ai pas de résidence où je peux rester, car j'ai été arrêté à l'aéroport lorsque je suis arrivé ici. Est-ce que cela signifie que je peux être arrêté simplement parce que je n'ai pas de résidence au Brésil ou que je ne suis pas né ici?



— Une personne ne peut pas être arrêtée simplement parce qu'elle est migrante. Vous ne pouvez pas être placé en détention seulement parce que vous n'avez pas de résidence fixe au Brésil, d'accord? Nous pouvons vérifier l'adresse d'un membre de la famille qui vit ici au Brésil ou, si vous n'en avez pas, vous pouvez être dirigé vers une institution qui héberge des migrants. Les migrants et les réfugiés ont des droits spécifiques en vertu de la loi en cas d'arrestation.

Droits spécifiques des migrants placés en détention



- Avoir accès à des renseignements sur les lois liées au système carcéral, aux droits des personnes mises en état d'arrestation, à l'aide juridique et aux obligations pendant la détention. Ces renseignements doivent être traduits dans les langues les plus couramment utilisées, mais si la personne détenue ne comprend pas ces langues, de l'aide doit être fournie par l'entremise d'un interprète, qui peut effectuer la traduction;
- Être en mesure de communiquer avec un avocat ou un défenseur public de manière confidentielle et, s'ils ne parlent pas la langue locale, les autorités pénitentiaires brésiliennes doivent faciliter l'accès aux services d'un interprète compétent et indépendant;
- Être en mesure de signaler l'arrestation au consulat de leur pays d'origine et d'obtenir l'aide des autorités diplomatiques de l'État dont ils relèvent. Dans le cas des personnes détenues originaires d'États sans représentation diplomatique ou consulaire au Brésil et des réfugiés apatrides, le droit de présenter un appel pour communiquer avec les représentants diplomatiques de l'État responsable de leurs intérêts ou d'une autre autorité nationale ou internationale ayant la fonction de protéger ces personnes;
- Recevoir de l'aide d'un interprète.

Vous pouvez trouver ces droits dans la résolution no 213/2015 du CNJ (Conselho Nacional de Justiça [Conseil national de justice]) les Règles de Mandela, le décret no 678/92, le décret no 61.078/67 et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Par la suite, l'avocate de la défense a mené un entretien préalable avec la femme enceinte.



— Bonjour, comment allez-vous? Comme je l'ai mentionné, je serai votre avocate et je vous représenterai durant l'audience de détention. Je vois que vous attendez un petit bébé. Vous êtes enceinte de combien de mois?



— Six mois.



— Est-ce votre premier enfant?



— Non, j'ai un fils plus âgé, qui a huit ans.



— noter que les femmes enceintes ou qui ont des enfants de 12 ans et moins ont des droits spécifiques, même si la femme n'est pas brésilienne.



Droits spécifiques des femmes placées en détention



- Purger la peine dans un établissement autre que celui prévu pour les hommes;
- Avoir indiqué, dans le procès-verbal de l'arrestation sur les lieux, des renseignements sur l'existence d'enfants et leurs âges respectifs, s'ils ont un handicap, en plus du nom et des coordonnées de la personne chargée de s'occuper des enfants (le cas échéant), qui seront indiqués par la détenue;
- Faire remplacer la détention provisoire par une détention à domicile lorsque la personne (i) est enceinte, ou (ii) est la mère ou la tutrice d'enfants ou de personnes handicapées et lorsqu'elle n'a pas commis de crime impliquant une agression ou des menaces graves envers une autre personne ou contre son enfant ou la personne à sa charge;
- Demander que les intérêts supérieurs de l'enfant soient pris en considération lors de la décision de garder l'enfant en détention ou non;
- Avoir un accommodement spécial pour tous les soins prénataux et postnataux et les besoins en matière de traitement lorsqu'elles sont enceintes - des procédures spécifiques doivent être adoptées pour que les accouchements aient lieu à l'extérieur de l'unité pénitentiaire;
- Rester avec leurs enfants pendant la période d'allaitement;
- Dans les unités pénitentiaires hébergeant les enfants des détenues, des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'il y a (a) des services de garde internes ou externes avec du personnel qualifié, où les enfants peuvent être déposés lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité de leur père ou de leur mère, et (b) des services de soins pédiatriques, y compris le dépistage médical lors de l'admission et la surveillance constante du développement des enfants par des spécialistes;
- S'assurer que leur enfant qui se trouve dans l'unité pénitentiaire ne soit pas traité comme un détenu;
- Faire assurer la sécurité interne uniquement par des policières;
- Lorsqu'il y a des traités bilatéraux ou multilatéraux entre les pays, le transfert des migrants détenus non-résidents vers leur pays d'origine, surtout s'ils ont des enfants, doit être considéré le plus tôt possible pendant leur incarcération, sous réserve d'une demande préalable ou d'un consentement éclairé de la femme en question;
- Si un enfant qui vit avec un migrant détenu non-résident est retiré du lieu de détention, il faut envisager de le renvoyer dans son pays d'origine, en tenant compte de son intérêt supérieur et suite à une consultation avec la mère.



— J'aimerais mieux comprendre ce qui se passe. Pourriez-vous me tenir au courant?



— Cette conversation avant l'audience de détention remplit exactement cet objectif, afin que vous puissiez comprendre pourquoi vous êtes ici et me dire votre version des faits. Vous avez le droit de savoir pourquoi vous êtes détenue. J'aimerais vous écouter et connaître votre version des faits.

Avant de me dire ce qui s'est passé, pourriez-vous me dire si vous avez été agressée ou si vous avez été insultée, humiliée ou victime d'un délit au moment de votre arrestation? Toute agression physique ou verbale doit être signalée.



— Non, je n'ai subi aucune agression. J'ai été arrêtée par les policiers et j'ai été amenée au poste de police. Je n'ai rien dit, car je ne comprenais pas ce qu'ils disaient.



— Prenez note qu'en tant que migrant, tous vos droits de la personne doivent être respectés et qu'aucune forme d'humiliation ne doit être tolérée. Les migrants ont droit à un traitement égal et non discriminatoire. Vous avez le droit d'obtenir des informations tout au long du processus et, surtout, de comprendre ce qui se dit lors de l'audience.



— Pourriez-vous me dire comment l'arrestation s'est produite? Tout ce qui est dit ici demeurera confidentiel et nous élaborerons ensemble votre stratégie de défense.



Les droits ci-dessus se trouvent dans la Constitution fédérale, dans le Code de procédure pénale et dans les Règles de Mandela. Les règles des Nations Unies pour le traitement des femmes détenues et les mesures non privatives de liberté pour les femmes délinquantes, également appelées règles de Bangkok, établissent une série de droits et de règles propres à cette population. Vous trouverez le document complet sur le site Web du CNJ (www.cnj.jus.br/publicacoes/).

Une policière se dirige vers les deux et les informe que l'audience commencera sous peu.



— Merci beaucoup de m'avoir parlé. Vous m'avez vraiment mis à l'aise!



— Tant mieux! Soyez assuré que nous serons ensemble tout au long de l'audience de détention. Restez calme pendant l'audience, d'accord? Si vous avez des questions, moi ainsi que l'interprète serons à vos côtés.



La juge, le procureur général, l'interprète, la femme enceinte et son défenseur public étaient présents dans la salle d'audience.



— Bonjour à tous! Aujourd'hui, nous sommes ici pour procéder à l'audience de détention et nous assurer que tous ses droits ont été respectés jusqu'à présent. Évaluons la légalité de cette arrestation sur les lieux et si des actes de torture ou des violations de tout autre droit se sont produits.

— Étant donné que l'accusée est originaire d'un autre pays, nous devons nous assurer qu'un interprète est présent afin qu'elle comprenne tous ses droits et le but de cette audience.



— D'après l'analyse des faits, étant donné qu'elle est une femme enceinte et qu'elle est la mère d'un enfant de moins de 12 ans, j'ordonne que la détention pour *flagrant délit* soit convertie en détention à domicile.



— Qu'est-ce que cela signifie? Est-ce que je vais être détenue?



— La détention à domicile fonctionne comme suit : vous fournirez l'adresse où vous vivez actuellement, c.-à-d. l'adresse de votre résidence ici au Brésil. Vous devez rester à la maison en permanence et vous ne pouvez sortir qu'avec l'autorisation de la juge. Si vous devez emmener votre enfant à l'école ou chez le médecin, par exemple, vous devez demander l'autorisation des tribunaux. Un avocat peut vous aider à obtenir cette autorisation.



Dans la salle d'attente, l'avocate de la défense convoque l'homme en attente de son audience de détention à un entretien préalable.

Livret destiné aux réfugiés 26



— Avez-vous des problèmes de santé ou des maladies préexistantes qui nécessitent des traitements?



— Si vous avez un problème de santé, décrivez-le en détail pendant l'audience de sorte que la juge puisse en informer le secrétariat de l'administration pénitentiaire et les autres autorités afin que vous puissiez poursuivre vos traitements.

L'homme répond « oui » en hochant la tête.



Ensemble, ils sont entrés dans la salle d'audience.

Livret destiné aux réfugiés 27



— Il est important que vous sachiez que le Brésil accorde des droits spécifiques aux personnes handicapées qui sont en détention.

Lors de l'audience, la juge a tenu compte des antécédents en matière de santé mentale de l'accusé et a ordonné sa libération provisoire avec...

Droits des personnes souffrant d'un handicap en détention



- Ne pas être détenu dans des unités pénitentiaires et adopter des procédures pour les retirer des établissements accueillant les malades mentaux, dès que possible;
- Avoir accès à des soins médicaux (et à des services médicaux de même niveau que ceux offerts aux Brésiliens en général, sans discrimination);
- Avoir accès à des soins psychiatriques;
- Demander que les renseignements soient fournis verbalement.

Vous pouvez les trouver dans les Règles de Mandela





— Madame, d'abord, je dois vous dire que je suis une femme transgenre et que j'ai peur qu'on m'envoie dans une prison pour hommes!



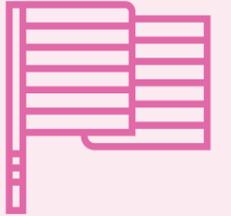
— C'est très important de m'avoir dit cela. Faisons tout ce que nous pouvons pour éviter que cela ne se produise, surtout parce que le Brésil a des lois spécifiques pour la communauté LGBTQIA+. Vous avez le droit d'être appelée par votre nom social, c.-à-d., par le nom avec lequel vous

êtes la plus à l'aise à vous présenter aux gens, et d'être transférée aux unités pénitentiaires selon votre identité de genre. Une femme transgenre peut demander à être transférée à une prison pour femmes, et un homme transgenre a également le droit de choisir l'unité pénitentiaire, qu'il s'agisse d'une unité pénitentiaire pour hommes ou pour femmes.

Il existe également d'autres droits spécifiques pour la communauté LGBTQIA+.



Droits des détenus appartenant à la communauté LGBTQIA+



Les articles mentionnés ci-dessous font référence à la résolution conjointe n° 1 du 15 avril 2014 du Conseil national de lutte contre la discrimination et du Conseil national sur les politiques pénales et pénitentiaires, qui ont établi des politiques pour accueillir les personnes LGBT détenues au Brésil.

En général, en plus des autres droits garantis aux détenus au Brésil, la résolution prévoit la liste de droits suivante :

- être appelé par leur nom social, selon leur genre;
- Avoir des espaces de vie spécifiques pour les travestis et les homosexuels dans les prisons destinées aux hommes, à condition que le détenu souhaite emménager dans cet espace spécifique;

- Dans le cas des personnes transsexuelles de sexe masculin et féminin, le droit d'être transféré à des unités pénitentiaires destinées aux femmes;
- Dans le cas des femmes transsexuelles, le droit à un traitement égal par rapport aux autres femmes détenues;
- Lorsqu'il s'agit d'un travesti ou d'une personne transsexuelle, le droit de porter des vêtements féminins ou masculins, selon le sexe, et d'avoir les cheveux longs, le cas échéant, garantissant la possibilité de conserver d'autres caractéristiques du sexe féminin ou masculin adopté;
- Des soins de santé complets, y compris le maintien des traitements hormonaux pour les personnes transsexuelles, et un suivi spécifique.



— Pourriez-vous me décrire en détail le moment de votre arrestation?



— Madame, je ne sais même pas pourquoi j'ai été arrêtée. Les policiers m'ont trouvé alors que j'étais à la maison. Ils ont dit qu'ils avaient reçu une plainte anonyme, et ils ont enfoncé ma porte.



— Ont-ils présenté un document, un mandat, par exemple?



— Non, ils ont tout mis sens dessus dessous et j'ai été arrêtée et emmenée au poste.



— Merci beaucoup, madame. Comment appelez-vous ce que la juge a ordonné?



— Elle a ordonné votre remise en liberté, c'est-à-dire qu'elle a jugé que votre arrestation était illégale. Les policiers ne peuvent pas entrer dans la maison d'une personne sans mandat de perquisition et de saisie. Ils ne peuvent entrer avec un tel mandat que pendant la journée ou s'il y a des preuves prouvant qu'un crime est en cours sur les lieux, conformément à la Constitution. Comme ce n'était pas le cas, une telle arrestation est considérée comme illégale.



Une fois l'audience terminée, elles quittent la pièce le sourire aux lèvres.



L'audience de détention est une procédure récente dans le système juridique brésilien. Sa mise en œuvre au pays, en 2015, a aidé à superviser les cas possibles de violence institutionnelle au Brésil.

Dans ce livret, nous nous efforçons de démontrer, dans la plupart des cas fictifs, les personnes impliquées, de la police, l'avocat de la défense, le procureur public et le magistrat, qui respectent ce qui a été déterminé par les lois brésiliennes. Cependant, nous savons que parfois, ce n'est peut-être pas la réalité et que les tentatives d'arrestation sur les lieux et l'audience de détention elle-même peuvent violer des droits, exclure des personnes et automatiser des cas qui ne devraient jamais être traités de cette façon.

L'audience de détention peut se traduire par différents dénouements, entre autres la détention à la maison, la libération provisoire et la remise en liberté. Cependant, il existe également un autre dénouement, qui est le maintien de la détention. Dans ce cas, la détention pour flagrant délit est convertie en détention provisoire et la

personne accusée doit attendre la conclusion des procédures criminelles dans un centre de détention provisoire.

La conversion de la détention pour flagrant délit en détention provisoire ne se traduit pas par une condamnation, et il existe également des instruments juridiques qui permettent de contester la légalité de la détention provisoire, comme les demandes de réexamen de décisions et l'octroi d'une mise en liberté provisoire, en plus des recours en habeas corpus.

L'audience de détention ne sert pas à évaluer la condamnation ou l'acquittement, mais plutôt à vérifier si l'arrestation sur les lieux a été effectuée conformément aux lois brésiliennes et à déterminer s'il faut garder en détention la personne accusée.

Si, en tant que migrant ou réfugié, vous vous trouvez dans une situation impliquant un conflit avec la loi brésilienne, communiquez avec le bureau du défenseur public par les moyens suivants :

**BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT****D'ACRE** | www.defensoria.ac.def.br

Téléphone : +55 68 3223-8859

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**D'ALAGOAS** | www.defensoria.al.gov.br

Téléphone : +55 82 3315-2782

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**D'AMAPÁ** | www.defensoria.ap.def.br

Téléphone : + 55 96 3131-2570

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**D'AMAZONAS** | www.defensoria.am.gov.br

Téléphone : + 55 92 3633-2955 / +55 92 3633-2986

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**BAHIA** | www.defensoria.ba.def.br

Téléphone : + 55 71 3117-6973 / + 55 71 3117-6923

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DU**CEARÁ** | www.defensoria.ce.def.br

Téléphone : +55 85 3101-3424 / +55 85 3101-3434

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR LE**DISTRICT FÉDÉRAL** | www.defensoria.df.gov.br

Téléphone : +55 61 2196-4300 / +55 61 2196-4301

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**ESPÍRITO SANTO** | www.defensoria.es.def.br

Téléphone : +55 27 3222-1744

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**GOIAS** | www.defensoriapublica.gov.br

Téléphone : +55 62 3201-7025 / + 55 62 3201-7024

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**MARANHÃO** | www.defensoria.ma.def.br

Téléphone : +55 98 3221-6110 / + 55 98 3231-0958

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**MATO GROSSO** | www.defensoriapublica.mt.gov.br

Téléphone : +55 65 3613-3400

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE MATO GROSSO DO SUL** |www.defensoria.ms.gov.br

Téléphone : +55 67 3318-2502

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE MINAS GERAIS** |www.defensoriapublica.mg.gov.br

Téléphone : +55 31 3526-0500 / +55 31 3526-0319

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE PARANÁ** | www.defensoriapublica.pr.gov.br

Téléphone : + 55 41 3219-7300

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE PARAÍBA** | www.defensoria.pb.gov.br

Téléphone : +55 83 3221-5448 / +55 83 3221-6320 /

+55 83 3221-6327

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE PARÁ** | www.defensoria.pa.def.br

Téléphone : +55 91 3201 2700

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE PERNAMBOUC** | www.defensoria.pe.def.br

Numéros de téléphone : +55 81 3182-3700

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE PIAUÍ** | www.defensoria.pi.def.br

Téléphone : + 55 86 3232 0350 / + 55 86 3233-7407

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE RIO DE JANEIRO** | www.defensoria.rj.def.br

Téléphone : +55 21 2332-6224

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DU RIO GRANDE DO NORTE** |www.defensoria.rn.def.br

Téléphone : + 55 84 3232-9758

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT**DE RIO GRANDE DO SUL** |www.defensoria.rs.gov.br

Téléphone : +55 51 3211-2233

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DU**RONDÔNIA** | www.defensoria.ro.def.br

Téléphone : +55 69 3216-5013

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**RORAIMA** | www.defensoria.rr.def.br

Téléphone : +55 95 2121-4777

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**SANTA CATARINA** | www.defensoria.sc.gov.br

Téléphone : +55 48 3665-6370

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC FÉDÉRAL

Contrairement aux défenseurs publics des États, le Bureau fédéral du défenseur public peut intervenir si l'accusation concerne un crime qui relève de la compétence fédérale, comme le trafic international de drogues, le faux monnayage, le blanchiment d'argent, les crimes impliquant des organismes fédéraux et les crimes impliquant la population autochtone, par exemple.

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**SÃO PAULO** | www.defensoria.sp.gov.br

Téléphone : +55 11 3106-1888

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**SERGIPE** | www.defensoria.se.def.br

Téléphone : +55 79 3205-3800 / +55 79 3205-3830 /

+55 79 3205-3831

BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC POUR L'ÉTAT DE**TOCANTINS** | www.defensoria.to.def.br

Téléphone : +55 63 3218-6713

Établi dans tous les États du Brésil, le Bureau fédéral du défenseur public peut être contacté par l'entremise des adresses et des moyens de contact indiqués sur le site Web suivant : www.dpu.def.br/contatos-dpu. Si vous avez besoin d'aide, recherchez le bureau du défenseur public le plus près de chez vous.

N'oubliez pas de préciser pendant l'audience de détention



- Si vous souhaitez aviser le consulat;
- Si vous êtes enceinte ou allaitez;
- Si vous avez des enfants et, le cas échéant, des renseignements à leur sujet (âge, les enfants ayant des besoins particuliers, etc.);
- Si vous êtes la personne principale responsable d'une personne handicapée;
- Si vous souffrez d'une maladie grave ou de troubles mentaux ou de toute condition qui nécessite un traitement ininterrompu;
- Si vous avez été victime d'agression ou subi quelque chose que l'on pourrait qualifier comme un acte de torture, y compris au moment de votre arrestation, par exemple, une humiliation, des injures, un certain type d'agression physique, etc.
- Si vous êtes venu au Brésil en tant que réfugié;
- Si vous êtes victime de traite de personnes, etc.

N'oubliez pas vos droits!

- Avoir un interprète présent aux audiences de détention;
- Informer le consulat et la famille d'une arrestation sur les lieux;
- Ne pas être détenu simplement dû au fait de ne pas avoir de résidence fixe au Brésil (évaluez, avec votre avocat de la défense, la possibilité d'indiquer la résidence d'un membre de la famille au Brésil et/ou d'aller dans un refuge);
- En tant que mère, le droit de faire respecter le meilleur intérêt de l'enfant, même si cela signifie que l'enfant est détenu (et, dans ce cas, le droit que l'enfant ne soit pas traité comme un détenu);
- Ne pas subir tout type de discrimination, par exemple ne pas être traité différemment en raison de votre genre et de votre orientation sexuelle et de votre nationalité.

Remarques

1. Cavalcanti, L; Oliveira, T.; Macedo, M., Imigração e Refúgio no Brasil [Immigration et Refuge au Brésil]. Rapport annuel 2020. Série sur la migration. Observatoire pour les migrations internationales; ministère de la Justice et de la Sécurité publique/Conseil national de l'immigration et de coordination générale pour l'immigration professionnelle. Brasília, DF : OBMigra, 2020. Disponible sur : <https://portaldeimigracao.mj.gov.br/pt/dados/relatorios-a>. Consulté le 30 avril 2021.

2. Données disponibles sur le site Web du ministère du Tourisme. Disponible à l'adresse suivante : <https://portaldeimigracao.mj.gov.br/pt/dados/microdados/1733-obmigra/dados/microdados/401205-sismigra> Dernier accès le : 3 septembre 2020.

Éditorial

Recherche et contenu

Ana Luiza Impellizieri de Souza Martins
Bruna Dantas Saavedra
Lorena Bitello Lobo Barbosa
Luis Inacio Lucena Adams
Luiz Santiago

Préparation du texte et examen technique

Ana Luiza Impellizieri de Souza Martins
Bruna Dantas Saavedra
Harumi Visconti
Lorena Bitello Lobo Babosa
Rebecca Groterhorst

Script

Yasmin Rodrigues

Conception graphique et illustrations

Erick Correia

Collaboration

Jaime Chavez Alor
Loiam Pinho Torres

Production

TAUIL | CHEQUER
MAYER | BROWN

 **CYRUS R. VANCE CENTER**
FOR INTERNATIONAL JUSTICE

 **NEW YORK**
CITY BAR

 **INSTITUTO**
PRO BONO

 **BNY MELLON**

Remarque: La participation de BNY Mellon dans la préparation de la brochure consistait strictement en un soutien juridique pro bono.

Soutien

CHUBB[®]
Chubb Rule of Law Fund

Il est interdit de reproduire entièrement ou partiellement les textes et les illustrations, par quelque moyen que ce soit, sans autorisation préalable.

Destinée à la communauté de migrants et de réfugiés, le but de cette publication est de donner des explications sur la tenue des audiences de détention et les droits fondamentaux d'une personne accusée d'une infraction.

Les audiences de détention exigent que toute personne arrêtée sur les lieux compareisse devant le tribunal dans les 24 heures pour analyser la nécessité de maintenir ou non la détention, agissant à titre de barrière contre l'admission au système pénitentiaire brésilien. Elles servent également à vérifier si l'arrestation résultant de ce crime est prévue dans les lois brésiliennes, en examinant, par exemple, si des actes de torture ou de mauvais traitements ont été perpétrés par la police ou en détention.

Le livret fournit également des renseignements sur les droits spécifiques de la communauté de migrants dans le cadre des affaires criminelles, qui doivent être respectés à toutes les étapes, de l'interpellation par la police jusqu'à la fin du processus judiciaire.

Production

TAUIL | CHEQUER
MAYER | BROWN

 CYRUS R. VANCE CENTER
FOR INTERNATIONAL JUSTICE

NEW YORK
CITY BAR

 INSTITUTO
PRO BONO

 BNY MELLON

Soutien

CHUBB[®]
Chubb Rule of Law Fund